

Objet : Création de 5 zones réglementées temporaires (ZRT) à l'occasion du Grand Prix de France de vol à voile, à Saint Sulpice des Landes LFSS (FIR Brest LFRR)

En vigueur : Du 30 mai au 09 juin 2018

Lieu : FIR : Brest LFRR - AD : Saint Sulpice des Landes LFSS

Ce SUP AIP annule et remplace le SUP AIP 068/18.

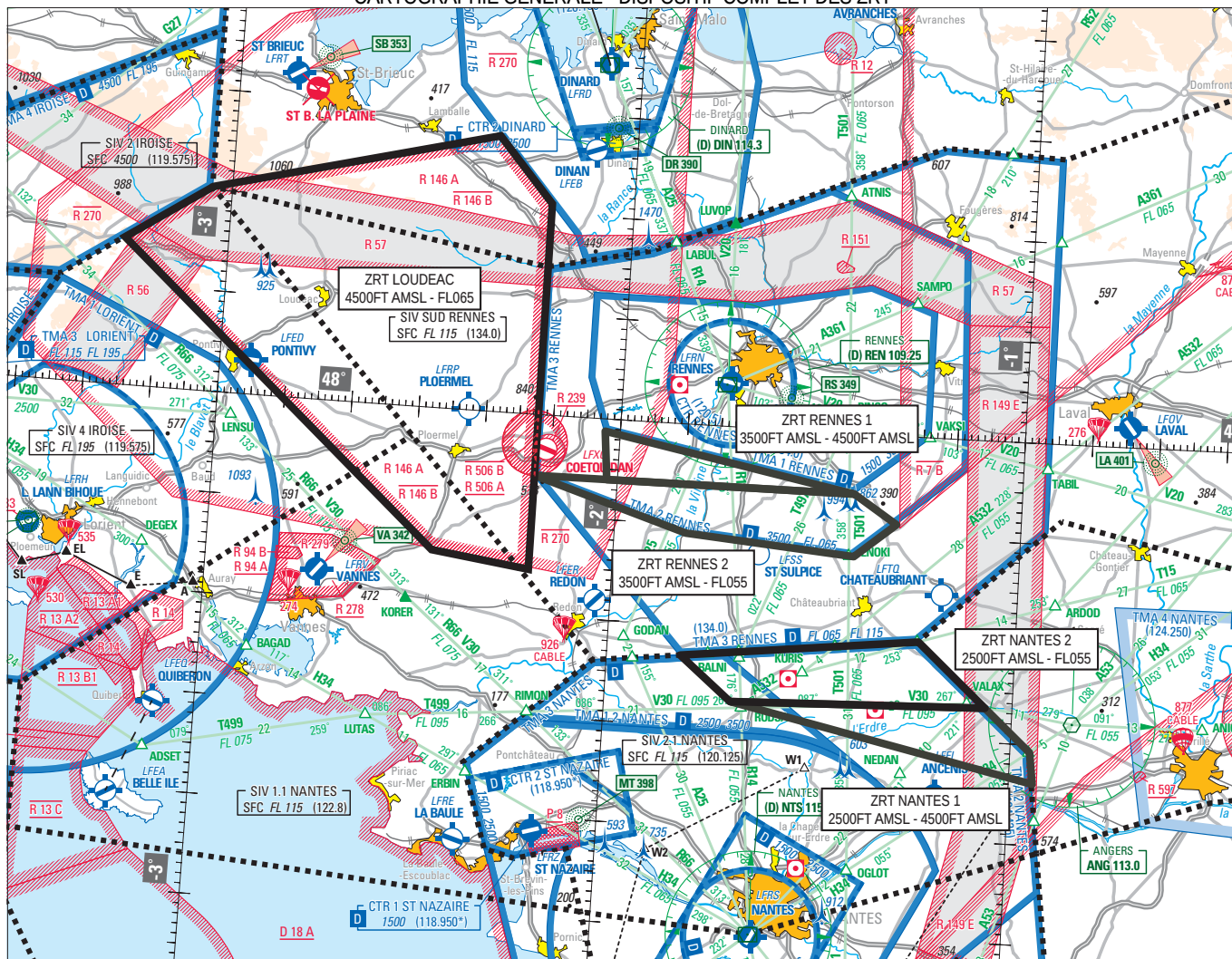
Dans le cadre du Grand Prix de France 2018 de vol à voile, un dispositif aérien est mis en place autour de Saint Sulpice des Landes (LFSS) (FIR Brest LFRR) du 30 mai au 09 juin 2018. Ce dispositif sera constitué de 5 zones réglementées temporaires (ZRT) dans les TMA de Nantes, de Rennes et en centre Bretagne.

Ses caractéristiques sont définies ci-après.

ACTIVITÉ

Grand Prix de France de vol à voile 2018 sur l'aérodrome de Saint-Sulpice-des-Landes (LFSS)

CARTOGRAPHIE GENERALE - DISPOSITIF COMPLET DES ZRT



CARTOGRAPHIE DES ZRT NANTES

ZRT NANTES : constituée de deux parties actives simultanément, en TMA Nantes parties 1.2 et 2



DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

30 MAI au 09 JUIN : 1000 - SS+30'

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de :

NANTES INFO 120.125 MHz ou 119.400 MHz

NANTES ATIS 126.925 MHz

GESTIONNAIRE

NIL

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG IFR et CAM I : contournement obligatoire

STATUT ET SERVICES RENDUS

Les ZRT, lorsqu'elles sont actives, se substituent aux portions d'espaces aériens avec lesquelles elles interfèrent, seuls les services d'information de vol et d'alerte sont rendus par Nantes APP/INFO.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES

ZRT NANTES partie 1

47°32'41"N, 001°41'35"W
 47°33'25"N, 001°04'07"W
 47°29'13"N, 000°57'14"W
 47°26'06"N, 000°56'38"W
 47°32'41"N, 001°41'35"W

2500FT AMSL - 4500FT AMSL

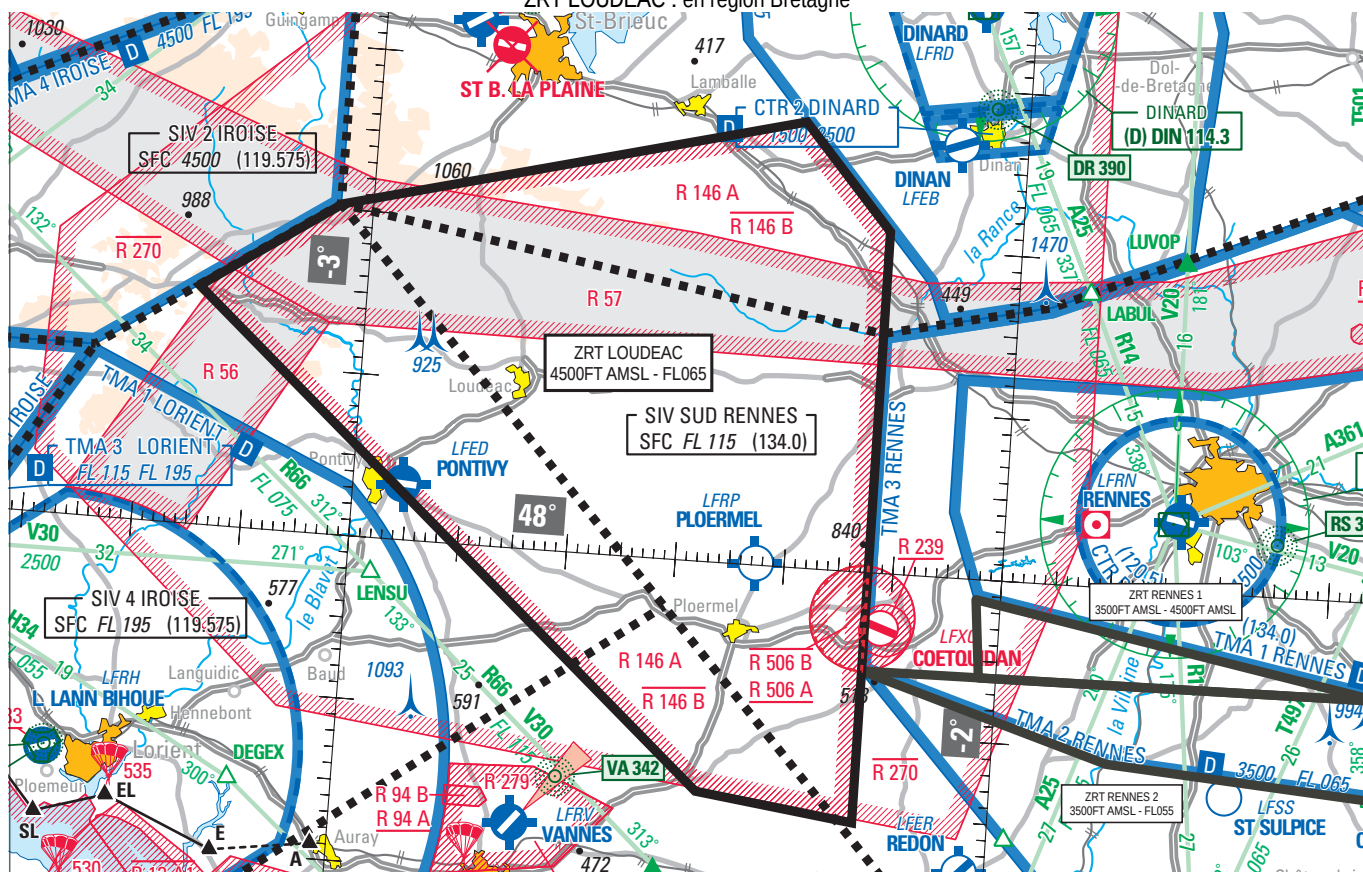
ZRT NANTES partie 2

47°37'00"N, 001°49'17"W
 47°39'39"N, 001°14'23"W
 47°33'25"N, 001°04'07"W
 47°32'41"N, 001°41'35"W
 47°37'00"N, 001°49'17"W

2500FT AMSL - FL055

CARTOGRAPHIE DE LA ZRT LOUDEAC

ZRT LOUDEAC : en région Bretagne



DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

30 MAI au 09 JUIN : 1000 - SS+30'

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de :

IROISE INFO 119.575 MHz
 RENNES INFO 134.000 MHz
 NANTES INFO 122.800 MHz
 LANDI APP 122.400 MHz

GESTIONNAIRE

NIL

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG IFR et CAM I : contournement obligatoire

STATUT ET SERVICES RENDUS

La zone LF-R 146 A LOUDEAC reste activable, à l'exclusion de la ZRT Loudéac, lorsque cette dernière est active.
 Seuls les services d'information de vol et d'alerte sont rendus.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES

Limites latérales : identiques à celle de la zone réglementée LF-R 146 A LOUDEAC, à l'exclusion des zones LF-R 239 et LF-R 506 A qui conservent leur statut habituel.

Limites verticales : 4500FT AMSL - FL065